



## **UNION DEPARTEMENTALE DES RETRAITES**

**Force Ouvrière des Ardennes**

**21, Rue Jean Baptiste Clément**

**08000-CHARLEVILLE MEZIERES**

Charleville Mézières, le 30 mars 2017.

Monsieur Benoit HURE  
Sénateur des Ardennes  
Palais du Luxembourg  
15, Rue Vaugirard  
75006 PARIS

Monsieur le Sénateur,

Au plan départemental, comme au plan national, notre organisation déplore que le sigle des Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) ne comporte pas la lettre « R » de Retraités comme c'était le cas avec les CODERPA (COmités DEpartementaux des Retraités et Personnes Agées). C'est un peu comme si on ne voulait envisager notre situation que sous l'angle sanitaire et médico-social. De ce point de vue, la loi d'adaptation de la Société au Vieillessement du 28 décembre 2015 n'a pas vraiment innové.

Nous en étions restés aux objectifs de la loi de 2005 qui fixait l'objectif ambitieux d'abolir la barrière d'âge de 60 ans et de parvenir à une convergence des politiques de vieillesse et de handicap. Nous avons cru comprendre, au cours des réunions préparatoires à la loi ASV précitée, que ce serait une loi de programmation, traitant de différents sujets dont l'hébergement à domicile, en établissement, la prise en charge des aidants à travers des structures de répit et un financement ad-hoc. Malheureusement, la loi s'est arrêtée au seul hébergement à domicile, trahissant ainsi le désintérêt du gouvernement pour la création de nouvelles structures pour accueillir toutes les personnes en perte d'autonomie.

Une fois encore, les pouvoirs publics s'en tiennent au cadre budgétaire imposé et au seul financement par la CASA (Caisse de Solidarité pour l'Autonomie) – prélevée sur les seuls retraités – pour améliorer les plans d'aide, les logements et le soutien aux aidants et aux professionnels de santé.

Notre organisation, avec d'autres, a dénoncé le détournement des fonds de la CASA en 2012, 2013 et 2014, au détriment de l'autonomie, au motif que la loi n'était pas « sortie ». Pour nous, la seule façon d'arrêter ces manipulations, c'est d'élargir la prise en charge par la Sécurité Sociale de la perte d'autonomie. Nous considérons que la perte d'autonomie découle, non du vieillissement en soi, mais des pathologies, graves et/ou bénignes, qui font obstacle à l'autonomie des personnes.

Par ailleurs, nous estimons que la question du logement est fondamentale pour les personnes âgées en manque d'autonomie. La prise en charge des coûts d'adaptation de l'habitat au vieillissement est une nécessité absolue. Notre organisation réclame un plan d'investissement pour la remise aux normes de 200 000 logements au plan national.

Enfin, la reconnaissance du rôle et de la place des « aidants naturels » est fondamentale. Nous accueillons favorablement l'attention portée par la loi ASV à la situation et aux besoins des aidants familiaux.

Il n'est pas question pour autant de les « professionnaliser » pour pallier le manque de vrais professionnels dans ce secteur, mais nous estimons indispensable de les faire bénéficier d'aides, de soutiens et de conseils. Pour les aidants en activité, nous revendiquons pour eux un aménagement de leurs conditions et temps de travail ainsi que la création d'une allocation de compensation.

Enfin, d'une manière générale, nous estimons nécessaire d'accorder une plus grande reconnaissance au rôle économique et social des retraités dans la vie civique, associative et familiale.

**FO revendique :**

- L'augmentation des montants de l'APA qui sont notoirement insuffisants.
- La diminution des « restes à charge » à domicile ou en établissement, qui grèvent le budget des retraités et de leurs familles.
- La révision du mode de revalorisation du plan d'aide à domicile, en l'indexant sur l'évolution des salaires et non sur la seule inflation. Cela suppose la revalorisation effective et périodique des montants des plans d'aide à domicile afin de garantir le volume d'aide défini initialement.
- La suppression des disparités entre les départements dans les conditions d'accès et aux soins nécessaires.

Pour cela, FO rappelle que le soutien aux personnes âgées et la qualification du personnel sont fondamentales.

**C'est pourquoi FO demande :**

- Des personnels qualifiés et bien formés, correctement rémunérés pour intervenir auprès des personnes âgées à domicile ou en établissement.
- La création de postes de personnels en institution, afin de parvenir au ratio d'un agent pour un résident.

**S'agissant des Ardennes :**

Compte tenu du niveau moyen des pensions de retraites perçues, il va de soi qu'un effort particulier soutenu doit être fait dans les domaines de l'APA à domicile et en établissement. Pour les personnes placées en établissements, le reste à charge des résidents et de leurs familles atteint trop souvent un niveau incompatible avec le niveau de leurs ressources. Les solutions techniques existent, notamment dans le domaine de la gestion des établissements, qu'ils soient publics ou privés.

-----

Il va de soi que nos revendications en direction des retraités sont basées sur nos résolutions d'assemblées générales successives, en prise directe avec leurs préoccupations économiques et sociales. Notre revendication principale porte sur le pouvoir d'achat des retraités, puisque, nos pensions n'ont pas été réévaluées depuis plus de 3 ans.

Les retraités veulent être reconnus pour ce qu'ils ont apporté et apportent encore à la société, car, loin d'être les nantis ou les privilégiés que d'aucuns décrivent, ils ont droit au respect et à la dignité de l'ensemble de leurs concitoyens, sur la base de la solidarité intergénérationnelle qui constitue le socle de notre système de retraites par répartition auquel notre organisation est viscéralement attachée.

Ce courrier vous est adressé en votre qualité de parlementaire, dans le cadre de la journée nationale de mobilisation de ce jour, initiée par 9 organisations de retraités, dont FO, qui ont décidé de saisir les élus et les candidats à la prochaine élection présidentielle.

Je vous informe que votre réponse, comme votre non réponse, fera l'objet d'une publication dans notre prochain périodique qui paraîtra en juin prochain.

Veillez agréer, Monsieur le sénateur, l'expression de mes sentiments distingués.

**Raymond PERROT, président de l'UDR FO des Ardennes.**